

TYPE DE POLITIQUE : Milieu scolaire	N° 610
TITRE DE LA POLITIQUE : Milieu scolaire	
Adoptée : le 12 octobre 1997	Page 1 de 1

En ce qui a trait au milieu scolaire, le directeur général ne doit pas déroger des *Buts / Fins* prioritaires du Conseil.

En conséquence, il ne peut pas :

1. Permettre un milieu qui nuit au développement global de l'élève.
2. Permettre un milieu qui nuit au rendement optimal du personnel.

VÉRIFICATION

MÉTHODE

FRÉQUENCE